

La rentrée scolaire 2014

Dans les écoles et collèges du Doubs

Dossier de presse

Conférence de presse, 12 avril 2014 (9h)

Sommaire

Les priorités départementales

L'emploi des moyens

Mesures de carte scolaire applicables à la rentrée 2014-2015

Modifications de structures scolaires	p.2
Création / fusions	
Fermetures d'écoles	
Suppressions de regroupements pédagogiques intercommunaux	
Implantations et retraits d'emplois	p.3-5
Dans l'enseignement pré-élémentaire	
Dans l'enseignement élémentaire	
Accompagnement du plan national autisme	p.6
Carte scolaire 2 nd degré	p.7
Acronymes	p.8



La rentrée scolaire 2014

Orientations de Monsieur l'inspecteur d'académie du Doubs

DATE : 12 avril 2014, conférence de presse

Destinataires : Mesdames et Messieurs les journalistes des rédactions

Le département du Doubs est doté de 16 nouveaux emplois à la rentrée 2014.

Les priorités départementales

- Accompagner les évolutions démographiques (+200 élèves), y compris l'accueil des 2 ans (passer de 8 à 10%).
- Accompagner la mise en œuvre du Plan national autisme (1 unité d'enseignement par région).
- Mettre en œuvre la refondation de l'éducation prioritaire (réseau Diderot, dispositif « Plus de maîtres que de classes »).
- Renforcer et rationaliser le remplacement.
- Favoriser toutes les mesures permettant d'augmenter le nombre d'affectations définitives des personnels.

L'emploi des moyens

- Démographie : 49 ouvertures / 43 fermetures : + 6 postes
*Rappel des seuils **indicatifs** pour les mesures de carte scolaire : moyenne de 30 élèves par classe en école maternelle, de 27 élèves par classe en école élémentaire et primaire, abaissé de 5 élèves par classe en éducation prioritaire.*
- Ouverture de 8 dispositifs « Plus de maîtres que de classes », dont 6 par redéploiement et 2 par création (+2 postes).
- Besoins éducatifs particuliers : ouverture de l'unité d'enseignement Autisme dans une école de Besançon (+1 poste), et transformation de certains supports spécialisés.

L'Inspecteur d'académie

signé

Jean-Marie RENAULT

Mesures de carte scolaire applicables à la rentrée 2014-2015

Modifications de structures scolaires

Créations / fusions

- Création de l'école intercommunale d'Aibre, issue des fusions des RPI* d'Aibre et d'Issans/Laire
- Création de l'école primaire des Vieilles Perrières à Besançon, née de la fusion de l'école maternelle et de l'école élémentaire
- Fusion de l'école de Bolandoz et d'Amancey (RPI d'Amancey-Amondans-Bolandoz-Fertans-malans-Montmahoux) sur Amancey

Fermetures d'écoles

- Ecole primaire de Bolandoz : retrait des 2 postes classe élémentaire et classe pré-élémentaire (fusion avec RPI de l'école d'Amancey)
- Ecole de Gondenans Montby : retrait du dernier poste classe élémentaire
- Ecole de Fontenelle Montby : retrait du poste classe pré-élémentaire (adhésion au syndicat intercommunal pour les écoles de Rougemont)
- Labergement du Navois : retrait du poste classe unique
- Ecoles du RPI d'Issans / Laire (création de l'intercommunale d'Aibre)

Suppressions de regroupements pédagogiques intercommunaux (R.P.I)

- R.P.I. "du Haut Lison" (liée au retrait du poste à Labergement du Navois)
- R.P.I. "Bolandoz-Déservillers" (Bolandoz rejoint le RPI de l'école d'Amancey ; Déservillers créé un R.P.I. avec Eternoz - attente délibération Eternoz)
- R.P.I. "Fontenelle-Montby / Gondenans-Montby" (Fontenelle-Montby se rattache à l'école de Rougemont)
- R.P.I. Issans / Laire

Mesures de carte scolaire applicables à la rentrée 2014-2015

Implantations et retraits d'emplois

Enseignement pré-élémentaire

Communes et dénominations des écoles	Situations / spécificités des postes	Fermetures	Ouvertures
Besançon - Fontaine-Argent	Ecole maternelle - 4ème poste classe		1 selon comptage à la rentrée
Besançon - Helvétie	Ecole maternelle - 6ème poste classe		1 selon comptage à la rentrée
Besançon - Herriot	Ecole maternelle - 5ème poste classe		1 selon comptage à la rentrée
Besançon - Kennedy	Ecole maternelle - 4ème poste classe. Projet d'accueil des moins de 3 ans		1 définitive
Besançon - Prés de Vaux	Ecole maternelle - 3ème poste classe		1 selon comptage à la rentrée
Audincourt - Prévert	Ecole maternelle - 4ème poste classe		1 définitive
Clerval - Les Coquelicots	Ecole maternelle - 4ème poste classe - <u>Régularisation</u>		1 définitive
Doubs	Ecole maternelle - 5ème poste classe		1 selon comptage à la rentrée
Les Gras	Ecole primaire - classe pré-élém. - 5ème poste classe		1 définitive
Longeville sur Doubs	Ecole primaire - classe pré-élém. - 5ème poste classe		1 définitive
Pontarlier - Vauthier	Ecole maternelle - 4ème poste classe		1 définitive
Sochaux- centre	Ecole maternelle - 4ème poste classe		1 définitive
RPI concentré - Durnes	Ecole primaire - classe pré-élém. - 6ème poste classe		1 définitive

Total ouvertures 13
dont 8 définitives
5 selon comptage à la rentrée

Besançon - Dürer	Ecole maternelle - 5ème poste classe	1	définitive
Audincourt - Sur les Vignes	Ecole primaire - classe pré-élém. - 8ème poste classe	1	selon comptage à la rentrée
Feschés le Châtel - Dolto	Ecole maternelle - 4ème poste classe	1	selon comptage à la rentrée
Mamirolle	Ecole maternelle - 4ème poste classe	1	définitive
Valentigney - Pergaud	Ecole maternelle - 4ème poste classe	1	définitive
RPI* concentré de Dambenois	Ecole primaire - classe pré-élém. - 9ème poste classe	1	définitive
RPI concentré L'Hôpital du Gros	Ecole primaire - classe pré-élém. - 5ème poste classe	1	définitive
RPI concentré Scey-Mésières	Ecole primaire - classe pré-élém. - 3ème poste classe	1	selon comptage à la rentrée
RPI dispersé Fontenelle-Montby / Gondenans-Montby	Suppression du RPI école primaire - classe pré-élémentaire retrait du dernier emploi : <u>régularisation</u> (3)	1	définitive

Total fermetures 9
dont 0 définitives
9 selon comptage à la rentrée

Mesures de carte scolaire applicables à la rentrée 2014-2015

Implantations et retraits d'emplois

Enseignement élémentaire

Communes et dénominations des écoles	Situations / spécificités des postes	Fermetures	Ouvertures
Besançon - Chaprais	Ecole élémentaire - 8ème poste classe		1 définitive
Besançon - Curie	Ecole élémentaire - 6ème poste classe		1 définitive
Besançon - Fourier	Ecole élémentaire - 18ème poste classe		1 définitive
Besançon - La Butte	Ecole élémentaire - 8ème poste classe		1 définitive
Besançon - Sapins	Ecole primaire - classe élém. - 6ème poste classe		1 selon comptage à la rentrée
Amancey	Ecole primaire - classe élém. - 5ème poste classe		1 définitive
Audincourt - Forges	Ecole élémentaire - 6ème poste classe		1 définitive
Bavans - Radreau	Ecole élémentaire - 10ème poste classe		1 définitive
Belleherbe	Ecole primaire - classe élémentaire - 5ème poste classe		1 définitive
Bethoncourt - Mandela	Ecole élémentaire - 15ème et 16ème poste classe		2 définitives
Chapelle des Bois	Ecole primaire - classe élém. - 2ème poste classe <u>régularisation</u> (confirmation de la 2ème classe)		1 définitive
Châtillon le Duc - Bellevue	Ecole élémentaire - 6ème poste classe		1 selon comptage à la rentrée
Clerval	Ecole élémentaire - 6ème poste classe - <u>Régularisation</u>		1 définitive
Doubs	Ecole élémentaire - 8ème poste classe		1 définitive
Exincourt - La Voivre - V. Hugo	Ecole élémentaire - 8ème poste classe		1 selon comptage à la rentrée
Grand-Charmont - Bataille	Ecole élémentaire - 6ème poste classe		1 selon comptage à la rentrée
Jougne	Ecole primaire - classe élém. - 8ème poste classe		1 selon comptage à la rentrée
Les Fins - Bichet	Ecole élémentaire - 8ème poste classe		1 définitive
Mathay - Tilleuls	Ecole élémentaire - 6ème poste classe		1 selon comptage à la rentrée
Miserey-Salines - Marmier	Ecole élémentaire - 6ème poste classe		1 définitive
Montbéliard - Citadelle	Ecole élémentaire - 9ème poste classe		1 définitive
Montbéliard - Sous la Chaux	Ecole élémentaire - 6ème poste classe		1 selon comptage à la rentrée
Morteau - Centre	Ecole élémentaire - 7ème poste classe		1 selon comptage à la rentrée
Morteau - Pergaud	Ecole élémentaire - 6ème poste classe		1 définitive
Naisey les Granges	Ecole primaire - classe élém. - 5ème poste classe		1 selon comptage à la rentrée
Pontarlier - Pergaud	Ecole primaire - classe élém. - 8ème poste classe		1 définitive
Pontarlier - Vauthier	Ecole élémentaire - 7ème poste classe		1 selon comptage à la rentrée
Roche lez Beauré	Ecole élémentaire - 6ème poste classe		1 selon comptage à la rentrée
Valdahon - Saint-Exupéry	Ecole élémentaire - 11ème poste classe		1 définitive
Vieux-Charmont - J. Moulin	Ecole élémentaire - 6ème poste classe		1 définitive
Villers le Lac - Centre	Ecole élémentaire - 11ème poste classe		1 définitive
RPI concentré - Recologne	Ecole primaire - classe élém. - 10ème poste classe		1 selon comptage à la rentrée
RPI concentré Granges-Narboz	Ecole primaire - classe élém. - 8ème poste classe		1 définitive
Déservillers	Suppression du RPI Bolandoz / Déservillers. 2ème poste classe à Déservillers voir : régularisation (1)		1 définitive

Total ouvertures 35

dont 23 définitives
12 selon comptage à la rentrée

Mesures de carte scolaire applicables à la rentrée 2014-2015

Implantations et retraits d'emplois

Enseignement élémentaire

Communes et dénominations des écoles	Situations / spécificités des postes	Fermetures	Ouvertures
Besançon - Boichard	Ecole primaire - classe élém. - 9ème poste classe	1 définitive	
Besançon - Bourgogne	Ecole élémentaire - 14ème poste classe	1 selon comptage à la rentrée	
Besançon - Granvelle	Ecole élémentaire - 6ème poste classe	1 définitive	
Besançon - Herriot	Ecole élémentaire - 7ème poste classe	1 selon comptage à la rentrée	
Besançon - Viotte	Ecole élémentaire - 6ème poste classe	1 selon comptage à la rentrée	
Arcey	Ecole élémentaire - 6ème poste classe	1 définitive	
Audincourt - Brassens	Ecole primaire - classe élém. - 14ème poste classe	1 selon comptage à la rentrée	
Badevel	Ecole primaire - classe élém. - 4ème poste classe	1 définitive	
Bouclans	Ecole primaire - 5ème poste classe	1 selon comptage à la rentrée	
Bourguignon	Ecole primaire - classe élém. - 4ème poste classe	1 selon comptage à la rentrée	
Boussières	Ecole primaire - classe élém. - 6ème poste classe	1 selon comptage à la rentrée	
Colombier-Fontaine	Ecole élémentaire - 3ème poste classe	1 selon comptage à la rentrée	
Franois - Au Clousey	Ecole élémentaire - 5ème poste classe	1 selon comptage à la rentrée	
Geneuille	Ecole primaire - classe élém. - 7ème poste classe	1 définitive	
Labergement du Navois	Ecole élémentaire - poste classe unique (4) : régularisatio	1 définitive	
Liesle	Ecole primaire - classe élém. - 3ème poste classe	1 selon comptage à la rentrée	
Maïche - Pasteur	Ecole élémentaire - 9ème poste classe	1 selon comptage à la rentrée	
Montlebon - Vermot-Gaud	Ecole élémentaire - 6ème poste classe	1 définitive	
Pelousey	Ecole primaire - classe élém. - 8ème poste classe	1 définitive	
Pontarlier - C. Clerc	Ecole élémentaire - 6ème poste classe	1 définitive	
Rang	Ecole primaire - classe élém. - 4ème poste classe	1 définitive	
RPI concentré Auxon-Dessus	Ecole primaire - classe élém. - 12ème poste classe	1 selon comptage à la rentrée	
RPI concentré Boujailles	Ecole primaire - classe élém. - 5ème poste classe	1 selon comptage à la rentrée	
RPI concentré Chamesey	Ecole primaire - classe élém. - 4ème poste classe	1 définitive	
RPI concentré La Rivière Druge	Ecole élémentaire - 7ème poste classe	1 selon comptage à la rentrée	
RPI concentré Landresse	Ecole primaire - classe élém. - 4ème poste classe	1 définitive	
RPI concentré Ouhans	Ecole primaire - classe élém. - 5ème poste classe	1 selon comptage à la rentrée	
Ancien RPI dispersé Bolandoz/Déservillers	Fusion de Bolandoz avec Amancey. Retrait des 2 postes de Bolandoz	2 définitives	
RPI dispersé Fontenelle-Montby/Gondenans-Montby	Ecole primaire : suppression du RPI. classe élémentaire. retrait du dernier emploi : régularisation (2)	1 définitive	
RPI dispersé Larnod / Pugey	Ecole primaire - classe élémentaire 4ème poste classe (8ème du RPI)	1 selon comptage à la rentrée	
RPI d'Aibre et RPI dispersé Issans / Laire	Fusion en intercommunale. Retrait de 2 postes élémentaires. L'école comptera 2 classes pré-élémentaire et 3 classes élémentaires (5 classes)	2 définitives	

Total fermetures 33
 dont 17 définitives
 16 selon comptage à la rentrée

Mesures de carte scolaire applicables à la rentrée 2014-2015

Accompagnement du Plan national autisme 2014/2017

Implantation d'un emploi d'enseignant spécialisé au sein de l'une unité d'enseignement troubles envahissants du développement (T.E.D.) en école maternelle.

Le 3^{ème} plan national autisme porté par le Ministère des affaires sociales prévoit, entre autres mesures, l'implantation d'une unité d'enseignement spécialisée dans chaque région, destinée à l'accueil des enfants de moins de 6 ans sujets à des troubles envahissants du développement (TED). Le pilotage du fonctionnement de cette unité d'enseignement est confié à l'Agence régionale de santé (ARS), qui mobilise d'une part ses moyens propres et qui sollicite d'autre part les services de l'éducation nationale.

La contribution de l'éducation nationale porte sur l'implantation d'un poste d'enseignant spécialisé au sein de chaque unité, investi d'une mission précisée dans le cahier des charges national. Monsieur le recteur d'académie a désigné le département du Doubs pour répondre à la demande ministérielle.

L'implantation du poste d'enseignant par l'inspecteur d'académie est effectuée sur les moyens alloués au département au titre du 1^{er} degré (BOP* 140). Le recrutement de l'enseignant sera effectué sur un poste à profil après appel à candidature académique.

Après examen des possibilités d'accueil dans le département, il est proposé que l'unité d'enseignement TED de la région Franche-Comté soit implantée en septembre 2014 à l'école maternelle des Bruyères à Besançon. Cette école répond en effet aux critères matériels énoncés dans le cahier des charges national de ce dispositif.

Cette unité d'enseignement, fonctionnant en partenariat entre l'ARS et l'éducation nationale en lien avec la commune de Besançon accueillant le dispositif, aura pour objet principal de mettre en œuvre, pour les enfants de 3 à 6 ans concernés, orientés après préconisation de la Maison départementale des personnes handicapées (MDPH*), un cadre spécifique et sécurisant permettant de moduler sur une unité de lieu et de temps :

- un parcours de scolarisation s'inscrivant dans le cadre des programmes de l'école maternelle
- des interventions éducatives et thérapeutiques précoces, en lien avec le projet personnalisé de scolarisation et se référant aux recommandations de bonnes pratiques de la Haute autorité de santé (HAS) et de l'Agence nationale de l'évaluation et de la qualité des établissements et services sociaux et médico-sociaux (ANESM).

Ces interventions, coordonnées et supervisées, sont réalisées par une équipe pluridisciplinaire associant l'enseignant et les professionnels médico-sociaux.

Les enfants scolarisés seront au nombre de 7 au maximum. Le principe est celui d'un accueil au plus tôt (année civile des 3 ans) et d'un accompagnement durant 3 années maximum.

* Acronymes page 8

Mesures de carte scolaire applicables à la rentrée 2014-2015

Carte scolaire dans les collèges

Les 44 collèges du Doubs accueilleront à la rentrée 2014 un effectif de 21 646 élèves, en légère augmentation par rapport à la rentrée précédente.

La dotation départementale en moyens d'enseignement est sensiblement la même que celle de la rentrée 2013 : 27 617 heures, dont 25 318 heures-postes et 2 299 heures supplémentaires années.

Ces moyens ont vocation à financer les heures d'enseignement en classe de collège, les heures statutaires de certains enseignants, les associations sportives, les dispositifs particuliers (classes de SEGPA*, accueil des élèves porteurs de handicap en ULIS*, accueil et scolarisation des élèves nouvellement arrivés en France, etc...).

Dans le cadre de la refondation de l'éducation prioritaire (Réseau REP+* de Diderot), un effort important est effectué pour libérer du temps de travail en commun et de concertation des enseignants, 10% du temps étant désormais alloué à ces activités.

La clé de répartition des moyens entre les différents établissements du département n'est, quant à elle, pas modifiée.

La dotation des collèges est arrêtée en fonction des horaires officiels et du nombre de classes, elle est ajustée selon les critères figurant dans le tableau ci-dessous :

Grille des % de dotation :

Effectifs	Nombre d'élèves par division			
	20/22	22/24	24/26	>26
< 250	5	6	7	9
250/400	2	3	4	5,5
400/600	2	2,5	3,75	4,25
600/800	1,5	2	3	4
>800	1	1,5	2,5	3

Majoration de 1 % pour les établissements en éducation prioritaire, comprenant le programme ECLAIR*, ou les réseaux de réussite scolaire RRS*

Majoration de 1 % pour les établissements disposant d'ULIS*, UPE2A* ou internat d'excellence

Le bilan de la carte des emplois s'élève à 13 créations et 15 fermetures.

* Acronymes page 8